

B.A. -BA*

*Les Bonnes Actus du Bazadais

cdcdubazadais.fr



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Parlons du Bazadais
de demain !

PAGE 10

Dossier spécial



Bilan mi-mandat

16

Juillet 2023

**B
Z
D**is
communauté
de communes

Un instant...

À LA BERGERIE RONDE
DE GOUALADE



ÉDI TO



NICOLE COUSTET
Présidente
de la CdC du Bazadais

Trois années se sont déjà écoulées depuis l'arrivée de mon équipe à la tête de la Communauté de Communes. Trois ans d'actions consacrées à votre service, pour que chacun d'entre vous profite de services de qualité et d'un territoire dynamique : accueil de vos enfants (des plus jeunes aux adolescents), accompagnement des entreprises, entretien de la voirie, promotion du territoire, gestion d'espaces naturels, aide aux séniors... la liste est longue. Nous devons toujours faire plus, mais avec quels moyens ? Faut-il rappeler qu'il s'agit de dépenses publiques, possibles grâce aux dotations de l'Etat, des partenaires institutionnels, à la fiscalité locale, mais aussi à des emprunts, représentant une dette pour tous. Il faut répondre à des besoins, oui, mais de manière responsable.

À l'heure où l'enveloppe des aides tend à diminuer et les charges du quotidien à augmenter, la gestion financière de la collectivité est au cœur de mes préoccupations. Il faut donc faire des choix. Ne pas augmenter la fiscalité locale en est un, afin de ne pas léser les particuliers et professionnels.



**Nous devons
toujours faire plus,
mais avec quels
moyens ?**

Se recentrer sur nos missions en est un autre. Avant de se lancer dans de nouvelles missions, il nous faut assumer les compétences qui nous incombent, confiées par l'Etat et régler les dossiers hérités des mandats précédents. Ce ne sont pas les plus simples ni les moins coûteux, mais nous nous devons d'aller jusqu'au bout. Il est malheureux à dire qu'il y a eu transfert de compétences, mais pas de moyens financiers associés.

Je pense au dossier de l'abattoir, où nous avons réussi à mobiliser de nombreux acteurs pour sauver cet outil public local, à la rénovation progressive des bâtiments communautaires qui manquaient d'entretien avant leur transfert, à la rénovation de la décharge de Marions, dossier resté en sommeil, à l'entretien de la voirie communautaire, dont le coût augmente sans cesse... La gestion des dépenses d'aujourd'hui guidera nos choix de demain. Notre Communauté de Communes est un outil de proximité, qui peut rassembler, mais nous devons le préserver afin de lui assurer un avenir pérenne.

SOM- MAIRE

2
Un instant...

3
Édito

4-5
En bref

6-9
Bilan de mi-mandat

*** 10-17**
Le PLUi

20-26
Nos actions
pour le Bazadais

27
Parole de partenaire

28-29
Décryptage

30-31
La vie des communes

Bazadais magazine n°16
Juillet 2023
Directrice de la publication :
Nicole Coustet, Présidente
Rédactrice en chef :
Élodie Guyon
Rédaction et photos :
CdC du Bazadais
Crédits photos : CdC
du Bazadais, Adobe
Stock, Office de tourisme
du Bazadais
Réalisation : Agence KA2
Impression : Sodal
Dépôt légal à parution
N° ISSN : 2801-3743

**RETROUVEZ
TOUTE L'ACTUALITÉ
DU TERRITOIRE SUR**

cdcdubazadais.fr

tourisme-sud-gironde.com

ET LES RÉSEAUX





Quésaco ?



Lors des festivités locales, les jeunes filles et femmes revêtissent ces tenues traditionnelles de folklore. Après avoir enfilé ces costumes, transmis de générations en générations, place au défilé aux côtés des fibres et des échassiers.



Fauchage et curage de printemps

Comme chaque année, la 1^{ère} partie de la campagne de fauchage des bas-côtés et de curage des fossés est en cours. Seules les voiries classées communautaires sont concernées par ces passages. La campagne d'automne débutera fin septembre 2023. Outre les contraintes budgétaires, limiter le passage mécanique permet de préserver la biodiversité.



Retrouvez toutes les dates des chantiers de voirie sur notre site.



Un projet social de territoire

La convention territoriale globale (CTG) est une convention qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord de 5 ans, entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes. Le cabinet BT conseil sociologie va accompagner la collectivité dans son diagnostic, permettant d'évaluer les besoins en termes d'action sociale, notamment les services à destination des familles et des séniors du Bazadais. La CTG optimise donc l'utilisation des ressources et permet de prioriser l'action publique. La suite dans les prochains mois...

Voltalis, des économies d'énergie à la clé

La Communauté de Communes du Bazadais a élaboré son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en collaboration avec le Pôle territorial Sud-Gironde, destiné à mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de CO₂ du territoire, mais aussi pour y favoriser le développement des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Bazadais soutient l'initiative de Voltalis qui vous propose de vous doter gratuitement d'un dispositif d'économies d'énergie. Le principe : des boîtiers connectés programmables permettent de réguler votre chauffage et ainsi faire des économies.



plus d'infos

▶ www.voltalis.com





Nouveaux tarifs pour les services enfance-jeunesse

La hausse des coûts de l'énergie, des repas et des achats de manière générale ont contraint les élus à revoir les tarifs des services enfance-jeunesse (6 accueils périscolaires, 4 accueils de loisirs et le Point Accueil Jeunes). Le taux d'effort et le prix plancher/plafond ont ainsi été augmentés. Une cotisation annuelle de 15€ pour fréquenter le Point Accueil Jeunes est désormais en place. Une attention particulière est apportée aux familles les plus fragiles afin de leur apporter des solutions d'accompagnement.

Retrouvez les tarifs sur notre site internet

Google comme partenaire pour accompagner les pros

Des coachs Google animent régulièrement des ateliers sur notre territoire. Ce partenariat, initié en 2022, permet de répondre aux problématiques numériques des entreprises et auto-entrepreneurs. Fiche établissement, réseaux sociaux, cybersécurité, outils informatiques... le catalogue est complet. Ces sessions de 2 heures peuvent être suivies d'un rendez-vous personnalisé.

Vous êtes un(e) professionnel(le) et avez un besoin d'accompagnement numérique ? Dites-le nous : ✉ conomie@cdcdubazadais.fr

Mettre en valeur les métiers de l'industrie



Inciter les jeunes à se tourner vers les métiers de l'industrie et mettre en valeur les entreprises du territoire... voici le défi que s'est lancé le Groupement Employeurs des Industries Technologiques d'Aquitaine (GEIQ), la Mission Locale Sud-Gironde et la Communauté de Communes du Bazadais. Ce sont 7 entreprises en besoin de recrutement qui ont répondu présentes : Falières Nutrition, Lucas, RD Productions, Mourlan, Laouet, Saïca Pack et Sotomeca. Ainsi, plusieurs jeunes accompagnés par la Mission Locale découvrent les lieux, questionnent les salariés, et réalisent des prises de vues... Ces vidéos thématiques sont en cours de montage. Des jeunes qui parlent aux jeunes, la recette gagnante pour recruter ?



La fibre arrive

74% du territoire est désormais couvert (mai 2023), soit

7 511 lignes construites

Le déploiement de la fibre progresse en Bazadais. Peut-être êtes-vous déjà raccordé(e) ?

Si ce n'est pas encore le cas, vous pouvez consulter l'avancée du déploiement sur le site www.girondehautmega.fr grâce à la carte d'éligibilité.

Ce projet d'aménagement numérique est initié par le Département de la Gironde, les Communautés de Communes et d'agglomérations et porté par le syndicat mixte Gironde Numérique.



Retrouvez les dernières actualités de la CdC du Bazadais sur notre site www.cdcdubazadais.fr



3 ans d'actions, faisons le point !

Durant les trois premières années de son mandat, l'équipe communautaire a contribué au développement du territoire, tout en demeurant attentive au bien-être des tout-petits comme des seniors, des familles comme des personnes isolées, des plus entrepreneurs comme des plus fragiles. Suivez le chemin et découvrez les réalisations majeures de nos équipes.

• SANTÉ

Une épidémie de Covid-19 à gérer avec des services publics en première ligne.

• RESSOURCES HUMAINES

Des actions de prévention des risques pour nos agents
Une réorganisation des services administratifs

• ÉCONOMIE

Des enveloppes de subventions dédiées aux entreprises (Bazad'Immo et Bazad'Eco)

Des zones d'activité qui prennent forme

Un accompagnement des entreprises pour s'implanter

La recherche de terrains de compensations écologiques

L'accompagnement des entreprises pour problématiques de recrutement

• MOBILITÉ

Une étude pour faire un état des lieux et récolter les besoins sur le territoire

• INCENDIES

Un été 2022 sous le signe des incendies et une adaptation de nos événements et interventions



• PROMOTION DU SPORT

Du sport en semaine pour tous grâce au dispositif Temps Libre Multisports

De la culture et du sport l'été grâce au dispositif CAP33 en partenariat avec le Département

Du sport pour les plus jeunes grâce aux stages sports vacances et aux écoles multisports

• JEUNESSE

L'ouverture du PAJ les mercredis après-midi

Des projets jeunes à l'échelle locale

Des permanences du PAJ au collège de Bazas

• ESPACES NATURELS

Le restaurant du Lac de la Prade de Bazas qui a retrouvé un repreneur

Un tour de lac de la Prade de Bazas achevé qui met en valeur la faune et la flore locales

Les abords du lac de Taste de Captieux aménagés avec un parcours sportif

La halte nautique de Bernos-Beaulac rétrocédée à la commune

• VOIRIE

Un programme de de travaux pour rénover la voirie

La banalisation du fauchage raisonné pour préserver la biodiversité

L'achat de matériel neuf pour renouveler le parc machines

• PETITE ENFANCE

Un nouveau multi-accueil à Grignols en 2024

L'itinérance ludique et la motricité libre dans nos crèches

Un padlet créé pour partager des informations sur la parentalité

Une convention territoriale globale en préparation avec la CAF

Le Relais d'assistantes maternelles devient le Relais petite enfance, lieu central d'information

Retrouvez les détails de ces réalisations sur notre site www.cdcdubazadais.fr



• ENFANCE

- La création d'un portail famille comme passerelle avec les structures
- La rénovation des bâtiments et des équipements des structures
- L'éducation à l'environnement comme priorité pédagogique de nos services enfance
- Des rencontres et échanges réguliers entre nos 4 accueils de loisirs
- Des actions parentalité à destination des familles du territoire

• TOURISME

- Une marque de territoire représentative du travail collaboratif des offices de tourisme du Sud-Gironde
- De nouveaux locaux pour l'office de tourisme représentant les valeurs du territoire
- Un travail sur l'éco-destination avec le Parc Naturel Régional Landes de Gascogne
- Le renouvellement du classement de l'Office de Tourisme catégorie II et du label qualité tourisme
- Des reportages vidéos à la rencontre des habitants du territoire

• COMMUNICATION

- Une nouvelle identité graphique
- Une communication plus moderne
- Une signalétique pour les bâtiments communautaires

• ABATTOIR

- Un audit commandé, un chargé de mission recruté et une procédure de conciliation pour sauver le dernier abattoir public du département



• ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES

Participation au projet d'unité de méthanisation d'Auros

Réhabilitation de l'ancienne décharge de Marions

Élaboration du Plan Climat Air et Energie Territorial (PCAET) en lien avec le Pôle Territorial Sud-Gironde

• SÉNIORS

Inauguration de la résidence autonomie de Bazas

Des ateliers prévention pour les 50 ans et +

Des enquêtes satisfaction pour améliorer la qualité de notre service d'aide à domicile

La revalorisation des salaires des aides à domicile avec la prime Ségur

La mise en place d'un programme d'innovation managériale tourné vers une démarche participative et l'amélioration continue du service d'aide à domicile

Participation au tournage de vidéos pédagogiques sur le métier d'aide à domicile

• URBANISME ET HABITAT

Un PLUi sur le chemin de l'approbation

Bilan d'étape de l'OPAH et étude d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -RU

• MAISON DE SANTÉ

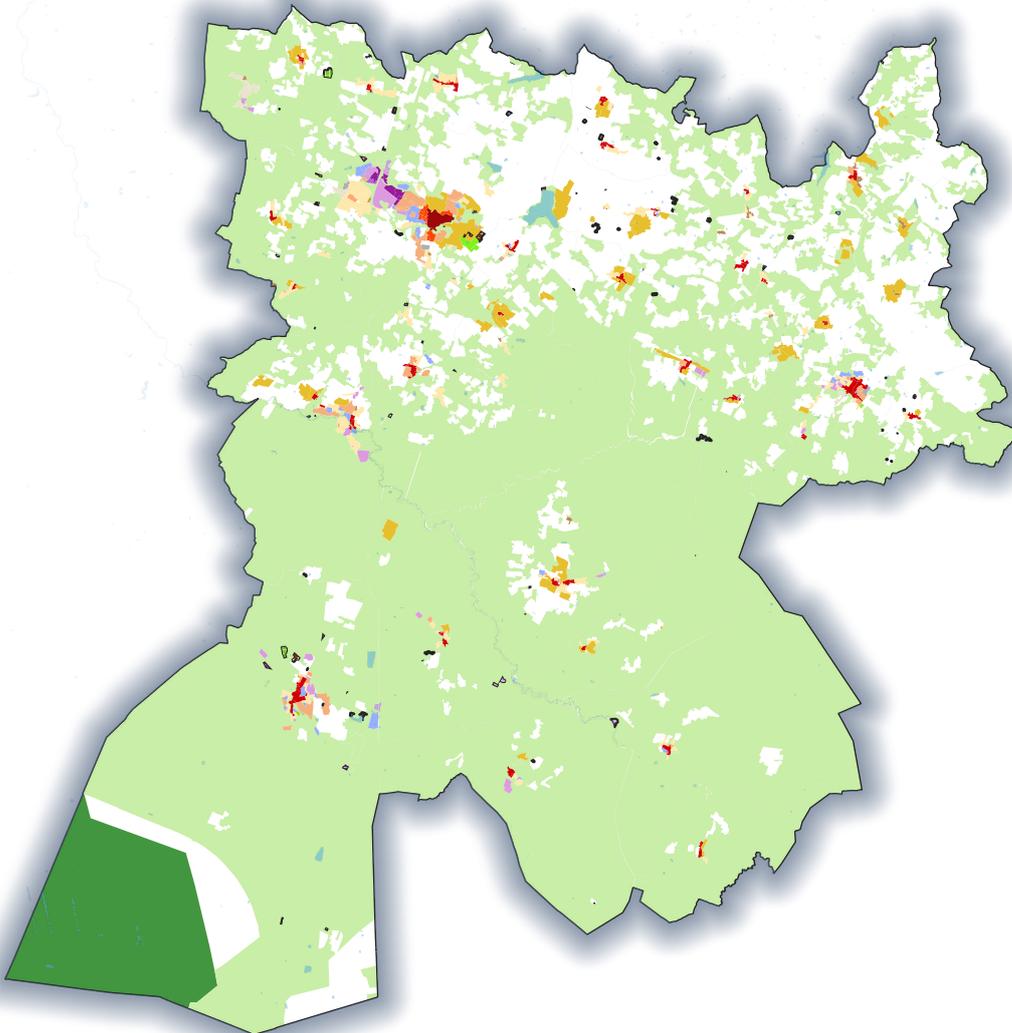
Des travaux d'amélioration à la Maison de santé pluridisciplinaire de Grignols

Retrouvez les détails de ces réalisations sur notre site www.cdcdubazadais.fr



Plan local d'urbanisme intercommunal : Parlons du Bazadais de demain !

Le PLUi est un projet communautaire équilibré dans ses différentes composantes, tant physiques que territoriales, car il cherche à préserver l'identité et les valeurs du Bazadais. Il permet au territoire d'assurer son dynamisme et de se doter de nouveaux outils lui permettant de relever de nombreux enjeux et défis à venir durant son horizon de mise en œuvre (2020-2035).



Au travers de ce document, les élus ont défini les nouvelles règles d'urbanisme qui s'appliqueront demain à toutes les autorisations d'urbanisme et sur l'ensemble des 31 communes.



Fabienne BARBOT
Maire de Giscos

Le mot de la Vice-présidente

en charge de l'urbanisme

« En mars 2017, la CdC a choisi le Bureau d'études Citadia pour réaliser son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le 28 février 2023, le Conseil Communautaire a voté l'arrêté du PLUi à l'unanimité, suivi et confirmé par le vote de l'ensemble des communes de l'intercommunalité. Il est entré désormais dans une "phase administrative", celle de la consultation des personnes publiques associées (PPA) à laquelle succèdera celle du public avec l'enquête publique.

6 ans, c'est long, mais c'est le temps dont nous avons eu besoin pour matérialiser un projet en accord avec notre vision du devenir de ce territoire et finaliser un document respectant un cadre réglementaire en constante évolution. Il faut bien avoir à l'esprit qu'un PLUi ne se résume pas à la seule gestion de droits à construire. C'est avant tout un outil de planification au service d'un projet d'aménagement et de développement communautaire qui couvre de nombreuses dimensions. Il a pour ambition de répondre à de multiples enjeux en matière d'emploi, d'habitat, de mobilités, de protection de l'environnement, de préservation du paysage et du patrimoine, de gestion des ressources naturelles, de production d'énergies, d'équipements et services collectifs...

Il convient de rappeler qu'en 2020, la crise COVID puis le changement de nombreuses équipes municipales ont impacté le processus d'élaboration du PLUi. Ainsi, un temps d'appropriation pour les nouveaux élus a été nécessaire pour comprendre ce document complexe et participer pleinement à sa réalisation. De même, les difficultés rencontrées par certains territoires voisins dans la gestion de leur document d'urbanisme nous ont conduit à amender des projets et à approfondir certains sujets.



Ainsi, ces 2 dernières années nous avons entre autres :

- affiné notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) pour une meilleure compréhension par les élus et les habitants ;
- affirmé notre stratégie économique communautaire, notre politique enfance et jeunesse, notre politique touristique ;
- rencontré les agriculteurs pour mieux prendre en compte leurs besoins afin de matérialiser un projet agricole plus en adéquation avec leurs aspirations ;
- introduit des dispositions spécifiques pour répondre aux différentes problématiques du logement ;
- amélioré la prise en compte de tous les risques naturels et technologiques, dont celui de l'incendie suite aux événements de l'été dernier ;
- adapté notre capacité d'accueil à la disponibilité de la ressource en eau ;
- réalisé de nouvelles investigations écologiques complémentaires ;
- finalisé notre inventaire du patrimoine bâti, naturel et paysager et renforcé les prescriptions pour le préserver ;
- proposé de nouvelles dispositions pour rendre compatible l'implantation de parcs de production d'énergies renouvelables avec le respect de notre cadre de vie et de nos paysages ;
- considéré les dernières obligations réglementaires, et notamment celles impulsées par la Loi « Climat et Résilience », pour optimiser l'usage des sols et réduire les impacts du projet communautaire en matière d'artificialisation des sols...



Aujourd'hui, au terme de ce long processus, nous pouvons dire que ce document est abouti.

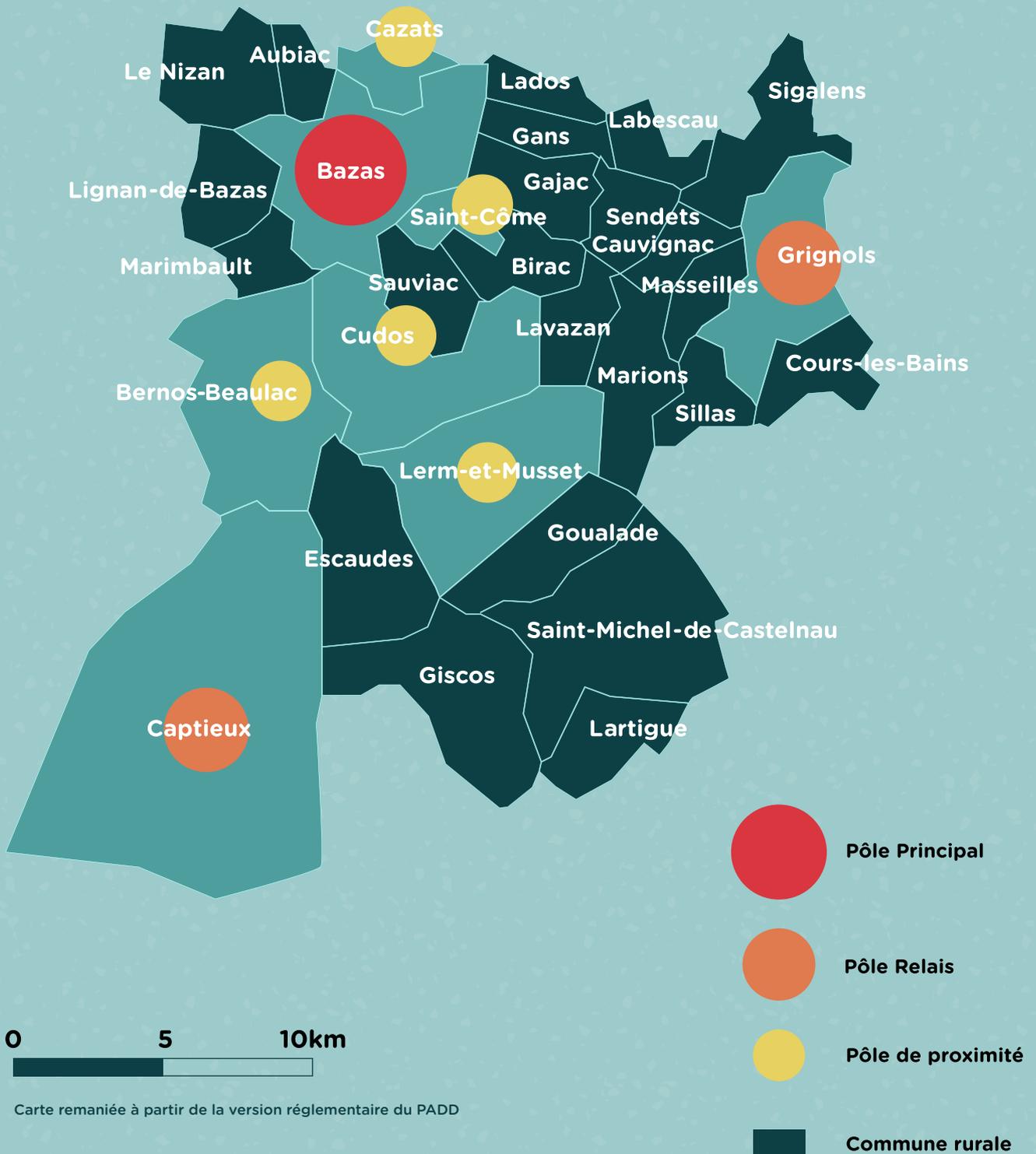
Nous espérons qu'il corresponde aux aspirations des habitants et prépare le territoire à relever les défis de demain. C'est un document qui se veut résilient face aux effets du changement climatique sur notre cadre de vie, et notamment ses incidences sur la ressource en eau, l'agriculture et l'alimentation, et aux multiples risques présents sur notre territoire.

L'ensemble des élus et des référents PLUi se sont impliqués pleinement autour de ce projet de territoire fédérateur. C'est donc un véritable projet communautaire et non une addition de projets communaux. C'est déjà à ce titre, une vraie réussite ! »





L'armature urbaine du territoire du Bazadais





Un projet global et transversal

● Un projet concerté, encadré par un contexte législatif et réglementaire

Le contenu du PLUi est le fruit d'une mobilisation collective depuis 6 ans, associant à la fois les acteurs locaux, les partenaires institutionnels, les habitants, les usagers, les porteurs de projets. Les prescriptions liées au cadre réglementaire national, le respect d'objectifs et d'orientations issus de nouveaux documents de planification* de rang supérieur ont encadré également les choix des élus. Par ailleurs, l'évolution du contexte législatif depuis la prescription du PLUi en 2015 a imposé une traduction et une révision des projets d'aménagement. Ainsi, la loi dite loi « Climat et Résilience », promulguée en août 2021, renforce d'ores et déjà nos obligations en matière de sobriété foncière pour la prochaine décennie, et limite notre capacité à accueillir de nouveaux projets d'ici là.



UNE ARMATURE TERRITORIALE COMME ASSISE AUX PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT



Les choix et ambitions de la politique intercommunale s'expriment dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) autour de 4 grandes thématiques.

Il s'appuie sur la définition d'une armature territoriale pour traduire géographiquement les objectifs fixés en matière de politique d'aménagement et de développement. Cette dernière hiérarchise les communes en 4 niveaux, en fonction de leurs aménités** et de leurs capacités respectives à accueillir de nouvelles populations et emplois. C'est à partir de cette assise que s'opère une déclinaison géographique des objectifs d'aménagement et de développement.

● Un accueil modéré de nouvelles populations

Le PLUi porte une ambition d'accueil démographique modérée, car il vise à conforter l'armature naturelle des villes et des bourgs déjà constitués au sein du Bazadais. Ainsi, il est prévu à terme l'accueil d'environ 1 600 nouveaux habitants.

Pour ce faire, le projet résidentiel développé est modéré et vertueux. Il prévoit la construction d'à peine plus de 1400 nouveaux logements, dont 60 % serviront à l'accueil de nouvelles populations. Il tente de répondre à la fois aux enjeux d'amélioration des conditions d'habiter, de diversification et de mixité du parc pour s'accorder aux besoins du plus grand nombre. En outre, il met en œuvre une véritable modération foncière avec le choix privilégié du réinvestissement urbain : ainsi près de 60 % des nouveaux logements sont produits grâce à la mobilisation de bâtis existants (réduction de la vacance, changement de destination) et de gisements fonciers non bâtis présents au sein des enveloppes urbaines existantes (dent creuse et division parcellaire).

Au total, ce sont 33 sites dédiés au développement de l'habitat qui ont été retenus. Chacun d'eux fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), dans laquelle sont précisées les conditions de réalisation (temporalité, aménagements, équipements, intégration paysagère, typologie d'habitat, prescriptions sociales...). En conformité avec les exigences législatives, le PLUi a privilégié une localisation confortant les centres-bourgs et les principaux villages du territoire. Une partie de ces sites à vocation d'habitat (au nombre de 12) constituent des réserves foncières d'une superficie de 17 hectares : ces zones ne seront pas ouvertes à l'urbanisation dès l'approbation du PLUi. En effet, ce choix se justifie par la faiblesse de leur desserte par les réseaux et notamment la disponibilité en eau potable.

* Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Nouvelle-Aquitaine approuvé en 2020 et le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud-Gironde (SCoT) approuvé en 2020.

** Éléments naturels représentant un attrait pour les habitants



● Améliorer les conditions d'habiter sur le bazadais

La modération foncière et la réduction de l'artificialisation des sols s'expriment aussi à travers l'obligation de respecter désormais des objectifs de densité de logements à produire assignés à chaque site d'OAP, selon le niveau d'armature urbaine auquel il est associé.

Face à la généralisation du logement individuel sous forme pavillonnaire, les élus ont souhaité mettre en œuvre une mixité urbaine et sociale sur le territoire. Il s'agit de répondre à l'ensemble des demandes (accession, locatif, logement social) en matière d'habitat et de proposer une approche intergénérationnelle du logement. Ainsi, un certain nombre de secteurs de développement, notamment ceux des communes pôles sont soumis à l'obligation de production de logements sociaux et de respect d'une typologie d'habitat plus diversifiée (habitat intermédiaire, maison de ville, petit collectif, maison intergénérationnelle...).



● Répondre aux besoins actuels des résidents et anticiper l'évolution des besoins

Parallèlement, le PLUi vise à satisfaire les besoins de la population actuelle en améliorant les aménités* du quotidien, les services de proximité (déploiement fibre, équipements collectifs, commerce, services collectifs...) à accompagner le vieillissement de sa population (services de santé...) sans oublier les besoins de sa jeunesse (équipement sportif, culture...). Afin de conserver la présence de commerces dans les centres-villes de Bazas et de Captieux, certains alignements les plus représentatifs ont fait l'objet d'une protection spécifique.

Il porte aussi de nouvelles réponses en matière de services et d'équipements pour anticiper les attentes de nouvelles populations en s'appuyant sur le développement du numérique et la mutualisation des moyens. Même si le Bazadais reste un territoire marqué par sa ruralité, le projet tente d'apporter des réponses aux différentes mobilités et aux besoins de déplacements du quotidien : à travers la relocalisation de l'emploi sur le bassin du Bazadais, le souhait de développer de nouvelles infrastructures de voies douces pour relier les différentes communes, l'implantation de plusieurs aires de co-voiturage, en se dotant de bornes électriques ou par le renforcement du service de transport à la demande.

● Préserver des espaces agricoles et naturels suffisamment étendus pour pérenniser les exploitations

L'étendue consacrée aux espaces à vocation agricole et naturelle dans le PLUi constitue 98 % des surfaces du territoire du Bazadais. Elle garantit notamment à l'agriculture de disposer d'un territoire d'expression viable pour permettre le développement des exploitations et participer à l'autonomie alimentaire du territoire. À ces surfaces s'ajoutent des dispositions réglementaires spécifiques et innovantes, pour répondre aux enjeux de la diversification des exploitations et à la question du logement. Il s'agit de donner les moyens aux exploitants agricoles actuels et futurs de s'ancrer durablement dans le territoire et assurer le maintien de savoir-faire. Afin de tenir compte du caractère rural et de l'intérêt de préserver la présence d'activités, près d'une centaine de Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) ont donc été définis. Outre la diversification des activités agricoles, ils visent à répondre au maintien ou à la réalisation de projets individuels au sein de ce territoire rural (activité artisanale, pédagogique, touristique...). Afin de valoriser le patrimoine bâti agricole et pour répondre à un enjeu de réutilisation de ce dernier, près de 90 bâtiments agricoles font l'objet d'un changement de destination.

Le Bazadais est une terre d'avenir pour le tissu économique

● Mettre en œuvre un projet créateur d'emplois confortant le tissu industriel

Le PLUi porte un projet économique qui traduit désormais une stratégie communautaire partagée. Elle s'appuie sur la valorisation des espaces encore disponibles au sein des zones d'activités et la création d'une offre foncière limitée. Près de 18 hectares de nouvelles surfaces sont mobilisés sur les trois principaux pôles (Bazas, Captieux, Grignols). Leur localisation privilégie un renforcement de l'axe Bazas/Captieux le long de l'A65 comme recommandé par le SCoT Sud-Gironde. Au total, ce sont 6 sites à vocation économique qui sont inscrits dans le PLUi : 4 correspondent à la création de nouvelles zones d'activités et 2 sont des projets d'extension. Dans ces capacités d'accueil 3,7 hectares constituent des réserves foncières de moyen et long termes.

Cette nouvelle offre foncière va permettre d'accompagner la dynamique actuelle des activités industrielles, technologiques et artisanales et d'apporter également un soutien aux filières agroalimentaires. Il s'agit aussi de réduire les déplacements domicile-travail, en rapprochant lieux de résidence et lieux d'emploi. À terme, ce sont près de 1 500 emplois qui pourraient être créés.





● Constituer un capital "naturel, bâti, paysager et environnemental"

Un important travail d'inventaire a été réalisé par les élus et les communes pour rendre compte de la diversité et de la qualité du patrimoine bâti et paysager qui ponctuent le Bazadais. Désormais, cette richesse patrimoniale, reflet de l'identité, de la culture et de l'histoire de ce territoire, fait l'objet d'importantes protections au sein du PLUi. Ainsi, ce sont 642 éléments bâtis qui ont été répertoriés et font l'objet chacun d'une fiche de prescription pour les protéger.

Face aux effets du changement climatique, des enjeux énergétiques et environnementaux, le PLUi s'engage dans une stratégie d'adaptation afin de rendre le territoire résilient et moins vulnérable. Afin de lutter contre la perte de biodiversité et d'écosystèmes, le PLUi a décidé de constituer un "patrimoine environnemental". Il s'appuie sur la sanctuarisation des espaces de grande valeur (trame verte et bleue, site Natura 2000, corridor écologique, ENS, ZNIEFF*...) des espaces complémentaires porteurs d'une biodiversité en devenir et s'accompagne de la constitution d'espace tampon afin de réduire les interactions ou les perturbations liées aux activités humaines. Cette protection s'est aussi étendue à d'autres éléments naturels plus ponctuels ou relictuels. Ainsi des haies, arbres isolés, ou alignements d'arbres ont été identifiés et font l'objet de protections spécifiques.

* ENS : Espace Naturel Sensible
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique



● Permettre un développement des énergies renouvelables compatible avec la préservation de l'environnement

Le PLUi a intégré les ambitions du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) élaboré par le Pôle territorial du Sud Gironde. Il reprend ainsi ses objectifs notamment en matière de réduction des gaz à effet de serre et d'énergies renouvelables. Le développement de nouvelles sources d'énergie doit se faire dans des conditions maîtrisées, sans être à l'origine d'impacts environnementaux ou de conflits d'usage des sols. C'est pour cela que le projet précise dans l'OAP thématique - énergies, les conditions de réalisation de parcs industriels producteurs d'énergies renouvelables (photovoltaïques ou éoliennes).

● Identifier les secteurs soumis aux différents types d'aléas et adopter une gestion des risques

Les effets du changement climatique vont davantage perturber le cycle de l'eau, ce qui exposera le Bazadais à davantage d'aléas. Aussi, le PLUi dote le territoire des outils nécessaires pour gérer les multiples risques (incendie, inondation, ruissellement, mouvement de terrain, pollution des sols...) auxquels il est déjà confronté, tant dans la cartographie des secteurs exposés que dans l'application de prescriptions édictées pour réduire l'exposition des biens et des personnes. Par ailleurs, les incendies de l'été dernier nous ont conduits à renforcer dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation les mesures pour réduire la vulnérabilité des secteurs de développement les plus exposés. Le projet vise à agir aussi sur la ressource en eau, tant dans sa disponibilité que sur qualité. Il s'est agit de conditionner l'ouverture de certains nouveaux secteurs de développement à la disponibilité de la ressource en eau potable, de privilégier les secteurs desservis par l'assainissement collectif, ou en permettant aux constructions de s'équiper pour récupérer les différentes eaux et d'encourager, à des usages alternatifs des eaux usagées. L'ensemble du réseau hydrographique ainsi que toutes les zones humides répertoriées bénéficient d'une protection et de fortes restrictions d'aménagements.

EN RÉSUMÉ

La détermination des secteurs de développement stratégiques a fait l'objet d'un important travail d'inventaires écologiques pour retenir les moins sensibles aux enjeux environnementaux et paysagers, notamment en étudiant de nombreux sites alternatifs.

Enfin, le projet s'est montré particulièrement économe en ressources foncières. En effet, la consommation foncière projetée d'ici à 2035 a été modérée de plus de 45 % par rapport à la précédente décennie.





Le déroulement de l'enquête publique

● La procédure d'enquête publique

Depuis le 28 février dernier, le PLUi est entré dans une phase d'arrêt. Il s'agit d'une phase "administrative" qui marque la fin de l'élaboration de son projet. Elle correspond au temps de la concertation et de la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA : Préfet, Conseil départemental, Conseil régional, chambres consulaires, autorité environnementale...) et de la population. D'une durée comprise entre 8 et 12 mois, cette phase s'achève avec l'approbation du PLUi qui permet la mise en application du document.

À la suite du recueil de l'avis des PPA (3 mois), succède l'étape de l'enquête publique. Cette procédure vise à permettre au public de s'informer sur le projet formalisé par la collectivité en consultant toutes les pièces du dossier du PLUi et à s'exprimer sur ce dernier. Il doit permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet et de participer effectivement au processus de décision en lui présentant ses observations, requêtes ou contre-proposition.

C'est au commissaire enquêteur qu'il revient de conduire l'enquête publique. Ainsi, durant la période d'enquête, il présente les pièces du dossier, explique le projet et collecte toutes les observations, les propositions ou les demandes formulées par le public, qu'elles soient orales, manuscrites ou numériques. Au terme de la période d'enquête, il produit un rapport dans lequel il émet un avis personnel et circonstancié sur le dossier du PLUi et sur chacune des propositions ou contre-propositions émises par le public.

C'est au commissaire enquêteur qu'il revient de conduire l'enquête publique.



30 jours consécutifs



● Les modalités d'organisation et de participation

L'enquête publique qui sera organisée par la CdC sera particulière : elle conjuguera 3 procédures en une seule. En effet, il s'agira d'organiser une enquête conjointe portant sur 3 objets distincts :

- le Plan Local d'urbanisme Intercommunal : l'enquête concerne les 31 de la communauté de communes du Bazadais ;
- l'abrogation des cartes communales : seules sont concernées les 13 communes possédant ce document d'urbanisme qui sera remplacé par le PLUi ;
- l'adoption de Périmètres Des Abords : elle vise à adapter la protection aux abords des Monuments historiques sur les 16 communes concernées par une servitude d'utilité publique "AC1".

L'enquête publique devrait se dérouler durant tout le mois de septembre et jusqu'au début octobre, sur au moins 30 jours consécutifs. Elle sera conduite par une commission d'enquête comprenant 3 commissaires enquêteurs qui se répartiront les permanences en commune.

Les conditions de déroulement de l'enquête publique seront fixées par un arrêté publié prochainement. Il indiquera précisément la durée de l'enquête, les lieux et fréquence des permanences des commissaires-enquêteurs ainsi que les accès aux registres présents sur le territoire pour recueillir les avis des habitants et usagers. Ainsi, il est prévu d'organiser au moins une permanence d'enquête avec la présence d'au moins un commissaire enquêteur sur chacune des 31 communes. Les communes plus importantes, telles que Bazas, Grignols et Captieux notamment, disposeront de plusieurs jours de permanences.



EN RÉSUMÉ



Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans chacune des 31 mairies, ainsi qu'au siège de la Communauté de communes du Bazadais, aux jours et heures habituels d'ouverture. De plus, il est prévu un accès dématérialisé au dossier et ainsi qu'à un registre numérique afin d'assurer la mise à disposition des informations et le recueil des observations et propositions de manière continue, y compris la nuit et les week-ends...

Pendant l'enquête, les observations, avis, propositions et contre-propositions du public pourront être :



Portées sur les registres déposés dans les lieux identifiés d'enquête publique, aux heures d'ouverture habituelles de ceux-ci ;



Adressées par courrier aux commissaires enquêteurs au siège de la Communauté de communes (Lieu-dit Coucut, 33430 Bazas).



Adressées par courriel aux commissaires enquêteurs à une adresse spécifique qui sera diffusée ultérieurement sur le site Internet de la CdC ;

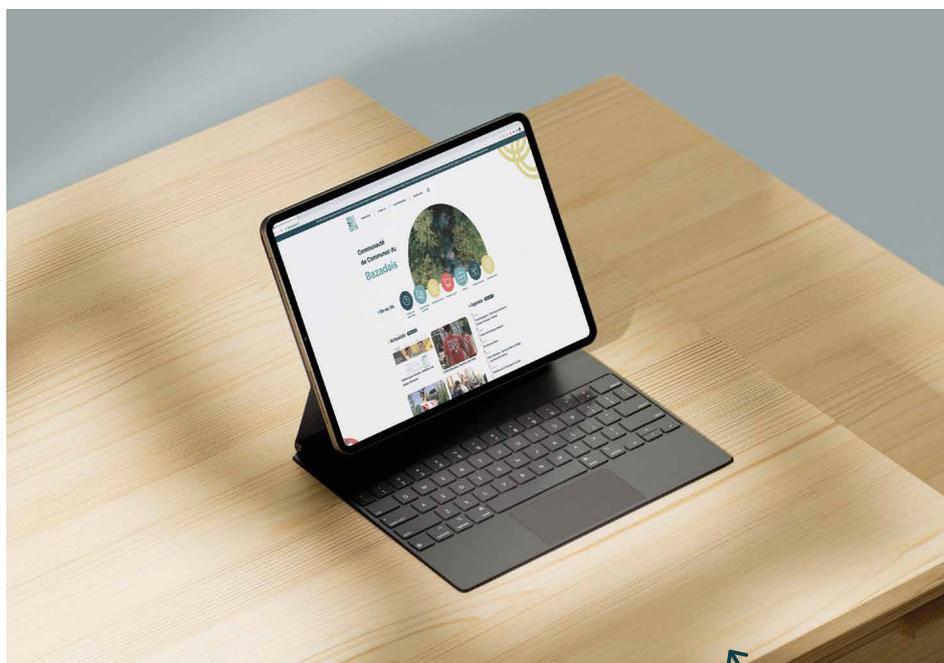


Portées sur le registre dématérialisé (adresse Internet indiquée dans l'arrêté d'enquête et sur le site Internet de la CdC).

● Le reste de la démarche : vers l'approbation du PLUi

La commission d'enquête rédige un rapport à l'issue de l'enquête à destination de la Communauté de communes du Bazadais. Le conseil communautaire peut alors modifier le projet de PLUi pour intégrer tout ou partie des remarques du rapport, après avis des communes (conférence intercommunale des maires), ainsi que les avis formulés par les Personnes Publiques Associées.

C'est au terme de l'intégration des dernières évolutions que le PLUi pourra être finalisé pour être approuvé en conseil communautaire et devenir opposable. Cette phase devrait donc mobiliser la collectivité et ses élus au moins jusqu'à la fin de l'année 2023.



● Les mesures de publicité de la procédure d'enquête publique

Afin de tenir informé le public sur les modalités de déroulement, deux séries d'articles seront publiées dans la presse locale (Sud-Ouest et le Républicain) : la première 3 semaines avant le démarrage de l'enquête publique puis la seconde, au cours de la première semaine d'enquête pour rappeler la période d'enquête.

Par ailleurs, le site internet de la CdC est mis à jour régulièrement sur ce sujet. Nous vous invitons à vous abonner pour recevoir la newsletter ou nous suivre sur les réseaux sociaux dans lesquels nous reportons également toute l'actualité du PLUi (Facebook, Instagram et LinkedIn).



plus d'infos

▼ www.cdcdubazadais.fr





Paroles d'élus



Jean-Claude DUPIOL,
Maire de Cudos

« La population attend avec impatience ce nouveau document d'urbanisme. Il a été construit pas à pas, en concertation avec les 31 communes grâce à de nombreuses réunions de travail qui ont permis de prendre en compte les spécificités de nos villages respectifs. Dans le cas de Cudos, nous avons anticipé l'approbation du PLUi en inscrivant certaines règles dans notre convention d'aménagement de bourg en 2022. Au lieu d'étendre le développement de la commune, nous nous concentrons sur l'existant pour attirer de nouveaux habitants, notamment grâce à l'identification de dents creuses (espaces non bâtis en ville qui peuvent le devenir) et de changements de destination de bâtis agricoles à vocation d'habitat. Le recours à la création de STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées) dans les espaces agricoles ou naturels, pour quelques projet spécifiques, doit rester exceptionnel. »



Jean-Marc VAZIA,
Maire de Sigalens

« Il s'agit là d'un dossier complexe et ambitieux qui a rassemblé les élus, techniciens et instances partenaires. Ce document est gage de notre volonté d'une feuille de route commune. Le PLUi a su prendre en compte notre patrimoine architectural et vernaculaire, grâce au travail d'état des lieux des communes. Ce document est « vivant » et il se devra d'évoluer en fonction de paramètres que nous avons aujourd'hui du mal à appréhender : la capacité de nos ressources naturelles, notamment l'eau potable, les flux migratoires volontaires liés à l'attractivité de notre monde rural et involontaires liés aux conséquences du réchauffement climatique. En ce qui concerne Sigalens, la feuille de route est claire : préserver nos espaces agricoles et notre patrimoine naturel, favoriser un développement raisonné du bourg. »





Questions-Réponses



Si je n'habite pas sur l'une des 31 communes concernées par l'enquête publique ou que je n'y possède pas de biens, puis-je y participer ?

Oui, il n'y a aucune obligation de résidence ni d'acte de propriété exigé pour participer à cette procédure.

Je serai en vacances lors de l'enquête publique, comment puis-je néanmoins y participer ?

Le choix d'une procédure en partie dématérialisée répond à cette préoccupation. Elle offre la possibilité de consulter à distance le dossier numérisé du PLUi et permet également d'utiliser le registre numérique pour y déposer un avis « numérique ». D'autre part, il est possible d'adresser ses remarques par courrier à la commission d'enquête, pendant toute la durée d'enquête.

Est-ce que le document proposé à la consultation est figé ?

Non, le projet de PLUi arrêté et présenté à l'enquête publique pourra être enrichi, amendé et intégrer certaines évolutions. Toutefois, ces modifications doivent être limitées et ne pas remettre en cause les objectifs et orientations fixés dans le PADD. De plus, elles ne doivent pas conduire à rendre le PLUi incompatible avec les autres documents de rang supérieur comme le SCOT du Sud Gironde, ni remettre en question le contexte législatif et réglementaire actuel (consommation d'espace, artificialisation des sols, « inconstructibilité » des zones agricoles et naturelles...).

Les propositions ou requêtes issues de l'enquête publique seront analysées par une commission d'élus afin d'étudier leur compatibilité avec le projet porté par la collectivité.

Je constate que mon terrain n'a pas le classement souhaité (constructible), comment puis-je faire évoluer cette situation ?

Il suffit de déposer une demande de reclassement du terrain en mentionnant le classement dans la zone souhaitée. Cette requête peut être soit exposée oralement auprès du commissaire enquêteur pendant l'une de ses permanences, soit écrite, et déposée en mairie ou au siège de la CdC, soit envoyée par courrier, soit déposée sur le registre numérique.

Le commissaire enquêteur émettra un avis sur votre demande, puis la commission d'élus statuera également dessus en évaluant si elle est compatible avec le projet intercommunal. Si la demande est acceptée par cette commission, elle sera intégrée au PLUi approuvé, sinon elle sera rejetée.

Pour les demandes visant la constructibilité d'un terrain, une attention particulière sera portée d'une part sur certains critères, tels que la desserte par les différents réseaux, la couverture par la défense incendie, le type de terrain visé (déjà artificialisé ou non), la commune concernée, la protection patrimoniale... et d'autre part, seront mesurées ses incidences, notamment sur l'activité agricole, sur le nombre de nouveaux logements cumulés produits à terme, la disponibilité de la ressource en eau potable à l'échelle du syndicat dont dépend la commune, ...

Jusqu'à quand les documents d'urbanisme en vigueur tels que les cartes communales et les PLU s'appliqueront-ils ?

Les documents d'urbanisme en vigueur s'appliqueront jusqu'au terme de la procédure d'élaboration du PLUi, y compris durant et après l'enquête publique. Ce n'est qu'au moment de l'approbation en conseil communautaire que les PLU actuels seront frappés de caducité, et que les cartes communales seront abrogées, perdant ainsi leurs droits respectifs.





CAP33 Bazadais : culture et sport cet été près de chez vous !

VTT, canoë, marche, tennis, jeux vidéo, basket, parcours aquatiques, cinéma, tai chi, tir à l'arc... du sport sous toutes ses formes, collectif, nautique, de raquettes, de sable ou encore des activités culturelles !



POURQUOI Y PARTICIPER ?

- 4 éducateurs sportifs et une stagiaire, tous motivés
- une trentaine d'associations et structures partenaires
- plus de 30 activités différentes
- des tournois en soirée
- des activités culturelles
- 1 défi familles (épreuves avec classement)
- 4 sites : Bazas, Bernos-Beaulac, Captieux et Grignols
- Une soirée sportive CAP'33 Tour animée le 16 août avec des comités sportifs départementaux
- La plupart des activités sont gratuites !

Les nouveautés 2023 : karaté, skatepark, course d'orientation, volley sur l'herbe, foot à 7, sophrologie, percussions brésiliennes, danse en cercle, art contemporain...

CAP33 est une opération impulsée par le Département de la Gironde et mise en place par la Communauté de Communes du Bazadais. Il permet aux participants de pratiquer des activités sportives et culturelles sur le territoire pendant les mois de juillet et août. Les animations sont accessibles aux familles et aux individuels de plus de 15 ans. Elles sont assurées par des éducateurs sportifs diplômés et les associations du territoire.

En famille ou entre amis, nous vous attendons nombreux dès le 10 juillet 2023 !

+ plus d'infos

Renseignements et programme :
06 46 31 59 28
www.cdcdubazadais.fr
f cap33bazadais
@ sportbazadais



Le relais petite enfance aux côtés des « nounous »

Métier passion, enrichissant mais tout aussi prenant, le Relais accompagne les professionnelles de la petite enfance dans leur quotidien, comme dans leur carrière et valorise le métier d'assistante maternelle.

+ plus d'infos

Relais petite enfance
 20 rue du Professeur Paul
 Lamarque 33430 Bazas
 05 56 25 16 95
 07 87 15 97 54
 relaispetiteenfance@
 cdcdubazadais.fr

Le Relais est un acteur de proximité pour soutenir les assistantes maternelles. Sans être directement en charge de leur formation, le Relais contribue à leur professionnalisation. Au-delà de proposer un catalogue de formations et d'orienter les assistants maternels vers les bons interlocuteurs, l'équipe du Relais propose des soirées thématiques conviviales entre professionnelles. L'occasion pour eux de sortir de leur domicile, qui est également leur lieu de travail, et de parler du quotidien du métier. Parfois, il est difficile pour eux de trouver du temps. Aussi, le Relais diffuse une lettre d'information « Le coin des ass'mats », afin de leur apporter des conseils ou des idées dans leur quotidien de « nounous ». Il est également possible pour les assistantes maternelles d'emprunter des revues professionnelles, des jeux et des livres pour les enfants accueillis. Le Relais se veut un lieu de ressources et de partage et a également vocation à faire connaître et valoriser ce beau métier.



LE POINT DE VUE DE

Marion BALADE,
 assistante maternelle



« Nous sommes des professionnelles de la petite enfance, proposant un accueil familial à domicile, en travaillant de pair avec les familles afin de garantir bien-être, sécurité et épanouissement de leurs enfants. Nous offrons des accueils riches, variés et flexibles. La plupart du temps isolées, dès que nous avons besoin, nous trouvons écoute, conseils et entraide auprès du relais petite enfance, de la PMI (protection maternelle infantile) et des collègues assistantes maternelles. Ainsi nous œuvrons en équipe au service des familles. »



Laura MEIKAL, artiste plasticienne, a animé une soirée « ateliers comestibles » pour donner des idées d'activités aux assistants maternels



Du nouveau côté resto !

Le restaurant reprend du service et accueillera Guillaume DUBOS, propriétaire de la boutique traiteur « Le Bon Appétit » à Toulonne. Entre menu du jour, plats à la carte, pâtisseries à toute heure, esprit guinguette ou soirées à thèmes... l'offre de services saura ravir le plus grand nombre.



La nouvelle équipe d'élus communautaires a pris le temps de réfléchir aux nouvelles conditions de location du site : un loyer revu au plus juste, du matériel de cuisine entièrement révisé, une évaluation des coûts d'entretien du bâtiment, un bail commercial... Un nouvel appel à manifestation d'intérêt a donc été lancé en avril 2023 pour permettre une réouverture du site pour la saison estivale. Les candidats ayant postulé ont été auditionnés et notés selon une grille d'évaluation précise. La commission en charge du dossier a été séduite par l'offre de Guillaume DUBOS et son équipe, choix validé officiellement lors du conseil communautaire du 16 mai dernier.

Son visage n'est pas inconnu. Guillaume DUBOS a, en effet, officié en tant que chef cuisinier dans ce même restaurant il y a quelques années. Bien entouré, avec son épouse et une équipe aguerrie, notamment composée d'apprentis, il se lance dans l'aventure pour vous régaler. Plats fabriqués maison, produits frais et du potager... autant de facteurs de qualité et gage d'une démarche raisonnée. Lui, et son épouse, ont à cœur de sourcer leurs produits au plus près et de les mettre en valeur. Le couple souhaite faire de ce lieu une référence de gastronomie et de traditions.

Menu du jour ou bistrannique, planches à partager, salon de thé l'après-midi et soirées thématiques seront au programme.

Les élus et la direction de la CdC sont ravis de cette nouvelle collaboration

LE SAVIEZ-VOUS ?

Leur savoir-faire et leur créativité ont été salués dans le guide 2022 et 2023 Gault & Millau Nouvelle-Aquitaine.



Suivez notre actualité pour connaître la date d'ouverture du restaurant



Passez la porte du nouvel Office de Tourisme...

Plus spacieux, plus colorés, plus accueillants... les nouveaux locaux de l'Office de tourisme du Bazadais sont désormais dans la rue piétonne de Bazas. En recherche d'information, ou juste par curiosité, venez pousser la porte du nouvel Office de Tourisme !



De futurs aménagements sont encore à découvrir

Cette rénovation a été pensée pour mieux accueillir le visiteur ; qu'il soit habitant du territoire ou touriste de passage. Avec l'aide des cabinets Rang 23 et Nid'Archi, les élus et le personnel ont imaginé un lieu convivial aux couleurs du territoire. L'enjeu était de trouver de nouveaux locaux toujours aussi accessibles, afin de déployer la stratégie de promotion touristique du Bazadais et répondre aux exigences en matière de qualité d'accueil. L'Office de tourisme se veut être la « vitrine du Bazadais ». Une boutique de produits locaux, de souvenirs et un espace vidéo ont pris place pour mettre en valeur le patrimoine naturel et architectural, ses savoir-faire et ses atouts.

LA GIRONDE
D'**SUD**
LA VALEUR DE BORDEAUX

● Une nouvelle marque de destination

Elle est le fruit d'une collaboration entre les Offices de tourisme de Cadillac et de Podensac, du Bazadais, de Sauternes Graves Landes Girondines et de Sud Bordeaux Tourisme, mais par-dessus tout entre institutionnels, élus, professionnels et habitants. C'est tout un univers qui a été créé pour valoriser la diversité de patrimoines bâtis et paysagers, de savoir-faire et de personnalités qui constituent et font la force de La Gironde du Sud Elle s'attache à promouvoir la destination auprès du plus grand nombre en dépassant les limites administratives et géographiques !

Convivialité, inventivité, excellence sont les valeurs partagées de cette destination la Gironde du Sud ! Une promesse pour le visiteur de découvrir en toute simplicité un territoire d'exception !



plus d'infos

Office de Tourisme du Bazadais, 25 rue Fondespan 33430 BAZAS
05 56 25 25 84
bazas@tourisme-sud-gironde.com
www.tourisme-sud-gironde.com



CHIFFRES-CLÉS



155 000€

c'est le montant des travaux et des aménagements intérieurs

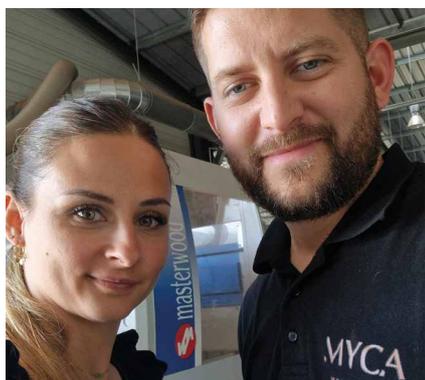
30 000€

c'est le montant de l'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine



Créer son entreprise, toute une aventure !

Avoir une idée de projet est un bon début mais concrétiser un projet demande du temps et de l'énergie. Témoignages de deux entreprises récemment installées en Bazadais.



**Jessica TESSIER
et Jérémy DOITTEAU**
MYCA Menuiserie

« Voilà deux ans que l'histoire de MYCA a commencé. Nous étions sûrs d'une chose : aller au bout de nos idées. Au-delà de la construction du projet, il a fallu trouver les bons interlocuteurs. Nous restions parfois sans réponse à nos questions. La clé, c'est la persévérance et de bons contacts. »

David GONAT
Sapori di Roma

« Après une année et demi de réflexion, de recherche et de formation, j'ai décidé de me lancer et de reprendre un commerce. Bail signé et démarches auprès de la mairie réalisées, je me suis attelé à la tâche. Les démarches sont nombreuses. Je n'imaginais pas qu'il y avait autant de normes et que ma trésorerie serait autant sollicitée. Heureusement, je m'étais préparé à tous ces aspects. Il y a l'avant projet mais il faut aussi préparer la gestion quotidienne : stocks, achats, démarches administratives... La clé c'est la préparation. »



NOS CONSEILS POUR SE LANCER



- Prendre le temps de la réflexion
- Réaliser une étude de marché
- Construire un business plan solide
- Jauger ses capacités financières
- S'entourer des bonnes personnes
- Se former si besoin
- Se faire confiance



plus d'infos

Service développement économique
364, route de Lerm
33430 BAZAS
economie@cdcubazadais.fr
06 43 26 28 68

Des cycles d'ateliers sont régulièrement organisés en Sud-Gironde pour aider les porteurs de projets à se lancer.

DES AIDES EXISTENT



Ces entreprises ont bénéficié de notre dispositif Bazed'éco en 2023 afin de les aider dans l'acquisition d'équipements :

3 000€ SAPORI DI ROMA
6 250€ MYCA MENUISERIE





La parentalité comme créateur de lien

Nos équipes des structures enfance-jeunesse accueillent chaque jour vos enfants. Mais saviez-vous que nos agents sont également présents pour répondre à vos questions et vous accompagner en tant que parents ?



LE POINT DE VUE DE

Danielle BARREYRE,
Vice-présidente
à l'enfance-jeunesse



« À travers notre programme parentalité, nous souhaitons inciter les parents à se retrouver et à partager leur expérience, dans le cadre d'espaces ludiques et bienveillants. Notre rôle est d'apporter une information juste et actualisée aux parents concernant l'ensemble des relais parentalité existants sur le territoire. L'idée est de créer un réseau parentalité aux côtés des acteurs et professionnels du territoire et pourquoi pas le formaliser sous forme de guide. Nous vous proposerons également un programme dans le cadre de la semaine de la parentalité, au mois d'octobre prochain. »

Introduit dans un premier temps dans nos services petite enfance, l'accompagnement à la parentalité est devenu l'une des priorités 2023 pour l'ensemble des services enfance et jeunesse. Enfants en bas-âge ou ados, tous les parents se questionnent : ai-je pris la bonne décision ou suis-je un bon parent ? Tous les parents sont différents et résumer la parentalité à un modèle unique est une erreur. L'attente des parents est forte sur des questions d'éducation ou de besoins fondamentaux. Sur la base du recueil de leurs souhaits, des espaces et événements seront donc mis en place de manière récurrente. Ainsi, à travers nos propositions, chaque famille y trouvera son compte : des soirées thématiques festives pour se rencontrer, des cafés parents en présence des enfants, des théâtres d'improvisation... Ces rendez-vous gratuits sont accessibles à toutes et à tous.



La soirée/débat animée par la psychologue HÉLOÏSE JUNIER a rassemblé parents et professionnels en juin dernier.



plus d'infos

Pôle enfance-jeunesse
20 avenue du Professeur Paul Lamarque
33430 BAZAS
secretariatenfance@cdcdubazadais.fr
05 56 65 55 16



Suivez notre actualité pour connaître les prochains rendez-vous parentalité



Service à la personne : transmettre aux jeunes générations

En tension, le secteur des services à la personne manque de bras et multiplie les canaux pour recruter des candidats : campagne de recrutement, sessions de job dating, participation à des forums Pôle emploi, reportages photos et vidéos... Nos structures sociales misent sur l'accueil de stagiaires et le développement de partenariats avec les établissements scolaires. Objectif : promouvoir ces métiers et susciter des vocations.



CHIFFRES-CLÉS

17 stagiaires

accueillis au service d'aide et d'accompagnement à domicile depuis 2022

À la résidence autonomie, seniors et élèves du lycée de Bazas, se sont retrouvés autour d'un projet de land'art alliant créativité et partage.



plus d'infos

Centre Intercommunal d'Action Sociale
20 avenue du Professeur Paul Lamarque
33430 BAZAS
05 56 65 49 51
poleautonomie@cdcdubazadais.fr



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA GIRONDE

FORMER, CONSEILLER, DÉVELOPPER, INNOVER

La Chambre d'Agriculture de la Gironde assure une triple mission de représentation et de défense des intérêts agricoles et forestiers auprès des pouvoirs publics, de coordination des actions de développement agricole, de conseil et d'accompagnement des agriculteurs.

Nous assurons des missions de service public et d'intérêt général liées à l'installation de nouveaux agriculteurs, à l'identification du cheptel et à l'appui aux agriculteurs et viticulteurs pour relever les défis : économique, climatique et environnemental.

Nous développons aussi une forte capacité de recherche-développement en particulier dans le secteur viticole afin d'identifier, tester et transférer de nouvelles solutions répondant aux enjeux du changement climatique, et de la réduction des intrants.

Nous avons par ailleurs, lancé un programme important de diversification de l'agriculture girondine qui peut offrir une opportunité à certains viticulteurs qui voudraient faire évoluer leurs activités.

Enfin, nous accompagnons les collectivités et les territoires dans leurs projets d'aménagement foncier, de valorisation des produits locaux, de gestion durable de l'eau, de préservation de la biodiversité, de l'environnement, des paysages, de transition énergétique ou encore d'économie circulaire.

La Chambre d'Agriculture est ainsi aux côtés des collectivités, comme la Communauté de Communes du Bazadais où un des principaux défis est lié à l'accès au foncier agricole. Cet enjeu a été soulevé par de nombreux exploitants enquêtés dans le cadre d'un diagnostic agricole. Nombre d'entre eux ont évoqué une problématique d'accès au foncier pour s'agrandir par l'achat ou la location de terres. Il faut également prendre en compte la diminution du nombre d'exploitations agricoles, divisé par 5 en 40 ans. De nombreux agriculteurs sont proches de la retraite et peu d'entre eux ont une succession assurée. Une convention a été signée, l'année dernière, avec la CdC du Bazadais et la SAFER, afin d'animer la transmission/ installation des exploitations. Ainsi nous conseillons les cédants, porteurs de projets et communes. Notre institution a également mené une « enquête cédant » auprès de tous les agriculteurs de plus de 55 ans du territoire. Des entretiens individuels ont eu lieu sur la transmission, notamment auprès de ceux qui n'ont pas de succession assurée. »*

« Un des principaux défis est lié à l'accès au foncier agricole. »

Jean-Louis DUBOURG

Président de la Chambre d'Agriculture de la Gironde



plus d'infos

Chambre d'Agriculture de la Gironde
17 cours Xavier Arnoz CS 71305
33082 BORDEAUX CEDEX
Tél. 05 56 79 64 00
com@gironde.chambagri.fr

*Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

CHIFFRES-CLÉS

 **36** élus en assemblée plénière

 **150** collaborateurs

 **15** sites

 **5 800** exploitations agricoles en Gironde



Le budget 2023

• FONCTIONNEMENT :

10 340 224 € dépenses

10 340 224 € recettes

soit + 10,20 %, notamment liés à la hausse du coût de l'énergie et des matériaux, ainsi qu'aux revalorisations salariales nationales, notamment en faveur des aides à domicile

• INVESTISSEMENT :

3 207 406 € dépenses

3 207 406 € recettes

DES TAUX D'IMPOSITION INCHANGES

Cotisation foncière des entreprises : 22,48 %

Taxe foncière bâti : 1 %

Taxe foncière non bâti : 2,54 %

LES INVESTISSEMENTS DE 2023 :

- Matériel technique : 6 000 €
- Étude d'urbanisme : 106 910,60 €
- Équipements divers et logiciels : 71 010 €
- Étude pour la rénovation du siège de la CdC : 38 249 €
- Lac de la Prade : 34 046,68 €
- Chemins de randonnées : 30 000 €
- ALSH de Bazas : 4 618,77 €
- Lac de Taste : 11 703,60 €
- Communication : 18 424 €
- Développement économique : 160 200 €
- Aire de grand passage Langon : 83 045,57 €
- Étude pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Bazas : 30 000 €
- Multi-Accueil de Grignols : 1 038 508,44 €
- Gros entretien bâtiments CDC : 35 000 €
- Voirie : 312 000 €
- Réhabilitation de la décharge de Marions : 495 000 €
- Étude pour la mise en place d'une OPAH-RU : 62 190 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR SERVICE

- Administration : 692 429 €
- Petite enfance - Enfance-jeunesse : 2 623 715 €
- Communication : 109 520 €
- Développement économique : 79 748 €
- Technique et voirie : 1 002 131 €
- Transport à la demande : 80 550 €
- Fonctionnement général : 3 086 518 €
- Lac de la Prade : 105 393 €
- Gestion des déchets : 2 235 371 € (compétence déléguée au SICTOM)
- Urbanisme : 81 798 €
- Promotion sport : 65 788 €
- Autres (MSP, transports scolaires Captieux, Taste, Base nautique) : 175 960 €

BUDGETS ANNEXES

- CIAS : 3 918 396 €
dont : SAAD : 2 495 030 € (fonctionnement)
13 472 € (investissement)
- Résidence autonomie : 676 904 € (fonctionnement)
58 367 € (investissement)
- Abattoir : 234 226 € (fonctionnement)
149 335 € (investissement)
- Prade : 175 364 € (fonctionnement)
149 803 € (investissement)
- OT : 364 366 € (fonctionnement)
132 794 € (investissement)

31,15 %

CHARGES DE PERSONNEL

● 3 220 595 €
qui représentent 31,15 % de nos dépenses
(en moyenne de 50 % dans les collectivités)

ZOOM SUR LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Atténuation de charges : 18 300 €
- Autres produits de gestion courante : 53 730 €
- Reprises subventions et provisions : 82 489,23 €
- Produit des services : 2 414 686 €
- Impôts et taxes : 4 666 245 €
- Dotations et subventions : 2 132 734 €

ZOOM SUR LES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

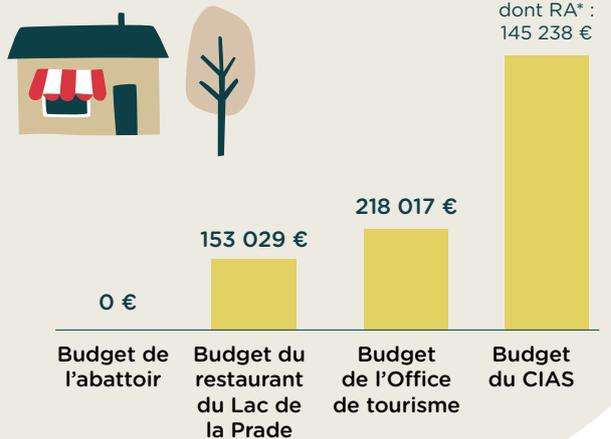
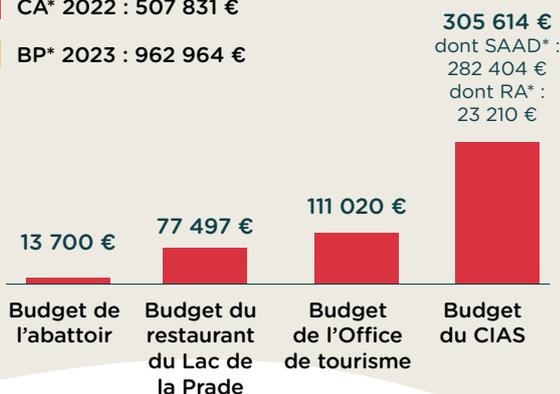
Afin d'assurer ses missions, la collectivité adhère à des syndicats ou soutient des partenaires en lien avec ses compétences exercées (Chambre d'agriculture, Gironde Numérique, Gironde ressources, Mission locale Sud-Gironde, Parc Naturel des Landes de Gascogne, Pôle territorial Sud-Gironde, SDIS, SIPHEM...)

330 856,62 €

La collectivité reste vigilante sur son niveau d'épargne. Il est capital pour elle de continuer à dégager des économies au niveau de la section de fonctionnement et d'améliorer ses recettes, afin d'assurer les investissements des années à venir.

SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE

- CA* 2022 : 507 831 €
- BP* 2023 : 962 964 €



* CA : compte administratif, BP : Budget prévisionnel, SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, RA : Résidence Autonomie



AUBIAC



DES CITOYENS AU RENDEZ-VOUS



Le 4 mai dernier, le Conseil Municipal d'Aubiac organisait sa deuxième réunion participative. Ce rendez-vous régulier pour les Aubiacais et Aubiacaises a réuni une cinquantaine de personnes. Avec l'objectif d'informer et d'écouter les citoyens, elle a ainsi permis une rétrospective des actions engagées cette année par la municipalité et les perspectives pour les mois à venir. Elle a aussi été l'occasion de répondre aux interrogations des habitants et d'entendre leurs avis sur différentes thématiques : vie de la commune, école, communication, infrastructures... À notre invitation, le SIPHEM a apporté une information sur les installations photovoltaïques et répondu aux questions des habitants. Un temps fort apprécié à renouveler sans aucun doute !



plus d'infos

www.aubiac.fr
05 56 25 29 29
mairie.aubiac@orange.fr



BERNOS-BEAULAC



UNE JOURNÉE SOUS LE SIGNE DU PATRIMOINE



Il y a quelques jours, la « Fête à Léo » s'est invitée dans la commune. En partenariat avec les Amis du patrimoine, la Fermette du Ciron, l'Estanguet, le Comité des Fêtes, l'association la Bazadaise, le Syndicat du Ciron et de nombreux autres intervenants, le public a pu découvrir les merveilles patrimoniales de notre territoire. Entre démonstration de gemmage, pique-nique à la Fermette du Ciron, scénettes en Occitan, visite guidée de l'église ou encore randonnée pédestre, le programme était riche. Une soirée festive et musicale a clôturé cette belle journée. Une édition 2023 réussie !



plus d'infos

www.bernos-beaulac.fr
05 56 25 41 42
mairie@bernosbeaulac.fr



SIGALENS



FAUCHAGE TARDIF AU LAC DES 3 RIVES



Le fauchage tardif, ou raisonné, n'est pas une absence d'entretien, mais un entretien adapté. En permettant à la nature d'avoir des zones refuges pour les petits animaux et les insectes pollinisateurs, indispensables à la reproduction des plantes, la biodiversité est préservée. Ces zones sont également favorables à l'implantation et la conservation des plantes fragiles menacées d'extinction, notamment les orchidées sauvages. C'est pourquoi la commune a souhaité que la voirie menant au lac (classé Natura 2000 et Zone de Prémption Espaces Naturels Sensibles) s'inscrive dans son plan de gestion différencié des espaces verts. Au-delà de l'économie réalisée, les élus ont noté la nette réduction de la vitesse de circulation des usagers de la route dans ces zones.



plus d'infos

www.sigalens.fr
05 56 65 61 31
mairie.sigalens@wanadoo.fr



MASSEILLES



DÉFI RELEVÉ POUR L'ÉGLISE



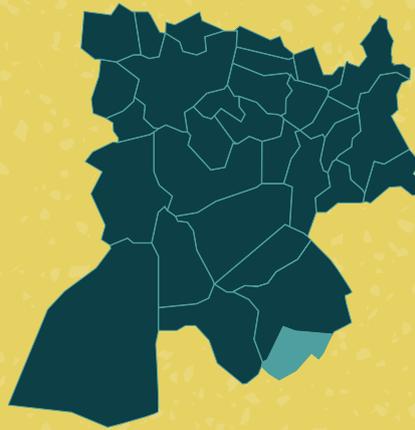
S'il y a une réalisation à laquelle les élus masseillais sont attachés, c'est bien celle qui vient tout juste de se terminer : la mise aux normes handicapés de l'église Saint-Martin. Rien n'est simple pour adapter ce dispositif dans un édifice classé au titre des monuments historiques depuis 1925. Il faut allier normes techniques, efficacité pour tous, mais ne pas oublier l'esthétisme. Leur choix s'est tourné vers le savoir-faire d'un artisan menuisier local. Mise au ban d'essai du doyen du village, cette installation a remporté tous les suffrages. Prochaine étape, l'organisation d'un spectacle de chants lyriques qui permettra à tous les Masseillais de redécouvrir cet élément majeur de leur patrimoine.

+ plus d'infos

www.masseilles.fr
05 56 25 57 05
mairie.masseilles@orange.fr



LARTIGUE



UN PETIT LOTISSEMENT POUR UNE PETITE COMMUNE



La commune de Lartigue a acquis dans le courant de l'année 2022 différentes parcelles de terre dont certaines constructibles. Le conseil municipal a décidé de créer un petit lotissement, composé de 3 lots dont les terrains avoisinent les 2 000 m². Ces terrains sont en voie de viabilisation et seront à la vente dans un délai de 6 mois au prix de 20€ le m². La petite ville espère donc attirer de nouvelles familles et augmenter son nombre d'habitants.

+ plus d'infos

05 56 65 85 02
mairie-lartigue@wanadoo.fr



LIGNAN-DE BAZAS



DES ÉLUS À LA TÂCHE



Dans cette commune, le conseil municipal a organisé une journée travaux pour redonner un coup de neuf. Le maire et ses conseillers ont donné de leur temps pour entretenir le bourg : installation de récupérateurs d'eau, lasure, création d'une serre, peinture du mobilier urbain, fleurissement... Pour embellir ou pour faire des économies, la formule fonctionne. Les élus se sont ensuite retrouvés autour d'un bon repas.

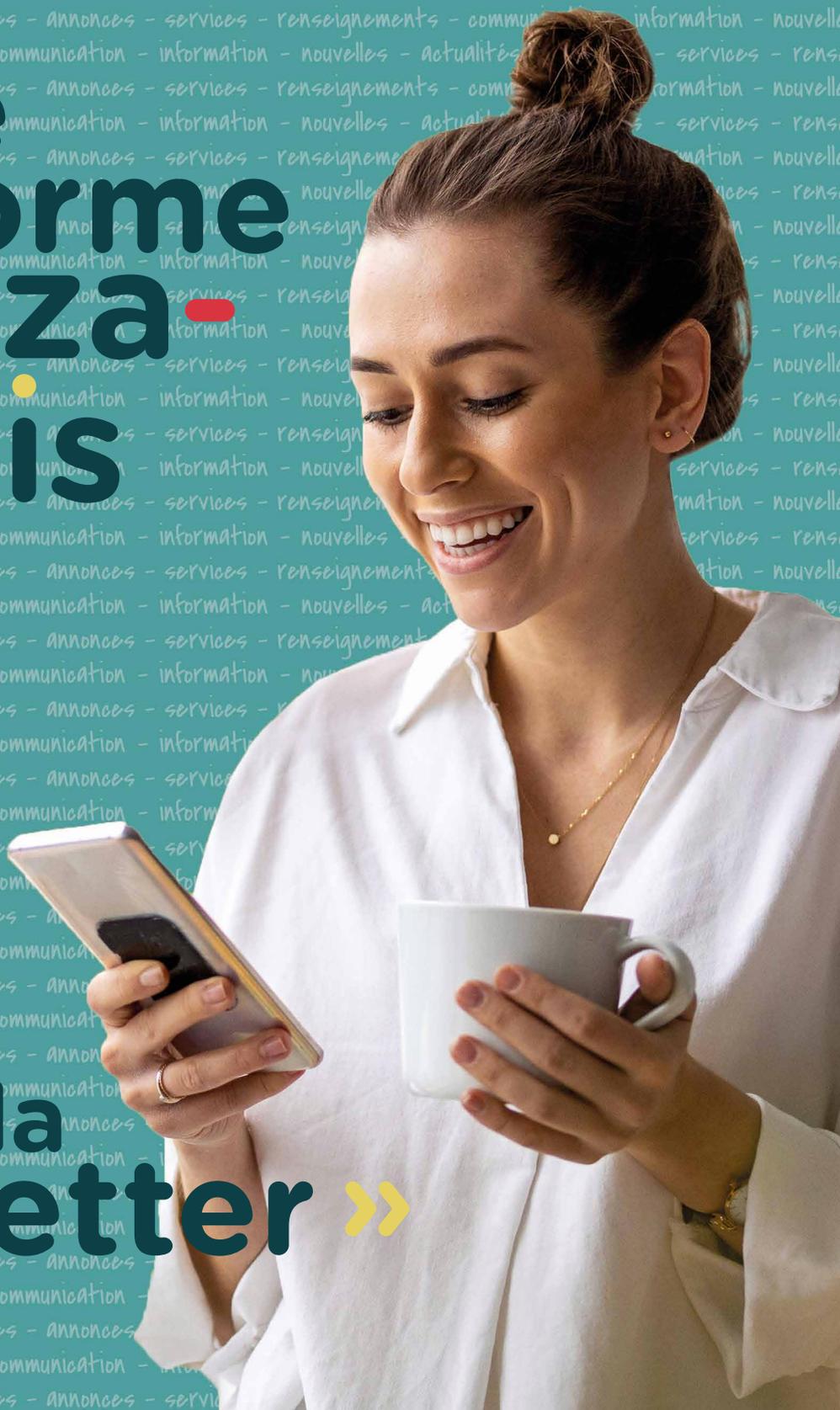
+ plus d'infos

www.lignandebazas.fr
05 56 25 02 31
mairiedelignandebazas@orange.fr

MON TERRITOIRE JE LE CONNAIS



« Je m'informe en Bazadais grâce à la newsletter »



Suivez l'actualité de la CdC du Bazadais et de ces services en vous abonnant à la newsletter « **Bref... les infos de la CdC** » sur notre site www.cdcdubazadais.fr